

Service Social en Faveur des Élèves

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Service Santé Social en Faveur des Élèves
2 place d'Espagne
64038 PAU CEDEX
Tel : 05.59.82.22.00.

*... à destination des
parents d'élèves.*

*Laurine Mercier,
Assistante sociale en
faveur des élèves.*

Présente
au Lycée Louis de Foix
à Bayonne

Lundi, Mercredi matin, un Jeudi sur
deux et Vendredi.

Coordonnées :

Tel : 05.59.63.31.10.

LD : 05.59.63.84.25.

Mail :

laurine.mercier@ac-bordeaux.fr

Le Service Social en faveur des élèves de la DSDEN, qu'est-ce que c'est ?

Ce service :

- Dépend de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) située à Pau.
- Est présent dans la majorité des établissements du second degré (collèges et lycées).

Une assistante sociale :

- Vous reçoit lors de **permanences d'accueil, d'écoute et de conseils.**
- Recherche avec vous des **solutions adaptées** à votre demande, dans le **respect de votre vie privée.**
- Vous accompagne au mieux grâce à sa **connaissance de l'institution scolaire** et des **structures d'aide locales et nationales, ainsi que de la législation sociale en vigueur.**
- Contribue à **soutenir la persévérance scolaire et le bien-être des élèves.**

Vous êtes parent... Cherchons ensemble une solution !

- Votre enfant vous fait part de **difficultés relationnelles** ou **d'adaptation** au sein du collège ;
- Votre enfant connaît des problèmes de **santé** ou un **handicap** ayant des répercussions sur sa scolarité ;
- Sa **scolarité**, son avenir vous préoccupent ;
- Vous vous sentez en difficulté face **au comportement** de votre enfant ;
- Votre **situation familiale** a peut-être des conséquences sur sa scolarité ;
- Vous voulez connaître vos **droits** et les **aides** possibles ;
- Etc.

Comment l'assistante sociale intervient-elle ?

L'assistante sociale peut être interpellée de différentes façons :

- Par **votre enfant**, un membre de sa **famille**, ou par **vous-même** ;
- Par l'**établissement scolaire** ;
- Par un **partenaire** extérieur.

Soumise au **secret professionnel**, elle reçoit **votre enfant** mais peut également vous recevoir au sein de l'établissement lors de ses permanences. Elle peut aussi effectuer des **visites à votre domicile**.

Sur quels domaines peut-elle intervenir ?

L'assistante sociale peut intervenir sur des questions relatives :

- A l'**absentéisme scolaire** et au **décrochage scolaire** ;
- Aux **difficultés sociales** et/ou **familiales** ;
- A la **protection de l'enfance** ;
- A l'**accès aux droits et aux aides financières** liées à la scolarité ;
- A **toute autre difficulté** que votre enfant pourrait rencontrer dans sa scolarité, ou dans sa vie privée.